

AVIS AU PUBLIC

PAP « Auf Theis » à Pontpierre

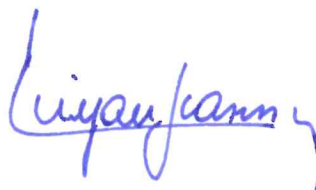
Conformément à l'article 30, al. 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins en séance du 12 octobre 2026, a émis un avis favorable concernant le dossier relatif au projet du plan d'aménagement particulier nouveau quartier « Auf Theis » à Pontpierre, et que le dossier peut être consulté pendant 30 jours au service de l'Urbanisme et du Développement Durable de l'Administration Communale de Mondercange à l'adresse 18, rue Arthur Thinnes et sous www.mondercange.lu, ceci à partir du 15 octobre 2026 au 16 novembre 2026, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Les observations et les objections contre le projet doivent être adressées, sous peine de forclusion, par écrit au collège échevinal dans un délai de 30 jours à compter de la publication du dépôt du projet, soit jusqu'au 16 novembre 2026 inclus.

Mondercange, le 15 octobre 2026

Le collège des bourgmestre et échevins,

Jeannot FÜRPASS, Bourgmestre



Marc SCHRAMER, Echevin



Marianne BAUSTERT- BERENS, Echevine

